

Classement du frelon asiatique comme nuisible Une décision frappée de bon sens

Enfin ! Stéphane Le Foll et de Delphine Batho viennent d'annoncer leur décision conjointe de classer le frelon asiatique, prédateur des ruches, comme espèce exotique envahissante et nuisible d'ici la fin 2012. C'est une décision attendue de longue date par la profession apicole !

Suite à son introduction en France, plusieurs associations de développement apicoles ont engagé, dès 2007, un travail sur le frelon asiatique et la section apicole de la FNSEA a déjà demandé à plusieurs reprises l'orga-

nisation d'un plan de lutte rationnel et coordonné sur l'ensemble du territoire.

Le classement du frelon asiatique doit permettre une mobilisation efficace des outils professionnels agricoles tels que les groupements départementaux de défense contre les organismes nuisibles.

C'est une première annonce suite à la présentation d'un nouveau plan abeilles il y a quelques jours au Ministre en charge de l'agriculture.

«Monsieur le Ministre, vous avez posé le bon diagnostic sur l'apicul-

ture : un besoin d'organisation et de professionnalisation de la filière pour comprendre et enrayer les causes majeures des pertes de cheptel, et retrouver ainsi à terme un volume de production de miel nécessaire à la santé du marché du miel et de l'apiculture. Nous attendons des actes. Les apiculteurs professionnels de la FNSEA sont prêts à contribuer activement à la mise en oeuvre concrète d'autres propositions issues du plan abeilles».